Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_065-DE

MAIRIE DE HELLÉAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Modalités de vote : Vote à main levée

Le 29 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Jacques MALEY, Le Maire, suivant convocation transmise le jeudi 22 octobre 2026 par voie dématérialisée, accompagnée de la note de synthèse. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2026.

En présence de : BRIEND Philippe, GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, LE TARNEC Claude, LOC'H Ana-Maria, MALEY Jean-Jacques, NIOBEY Patrick, ROHEL Stéphane, TAHON Emilie, TOUZÉ Elodie

Secrétaire de séance : NIOBEY Patrick

2026-065 - BUDGET COMMUNE 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°01

Rapporteur : MALEY Jean-Jacques

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux règles de l'intégration patrimoniale des frais d'études suivis de réalisations ;
Considérant que les études relatives au projet de rénovation énergétique de logements communaux, situés 2 rue de Tihel, sont suivies d'un début d'exécution des travaux associés ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'intégration de ces frais d'études au coût réel de l'immobilisation finale par le biais d'une opération d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement ;
Considérant qu'il est nécessaire d'abonder les crédits du chapitre 041 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » afin de permettre l'ajustement de ces écritures patrimoniales, comme suit ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article	Libellé de la ligne budgétaire	Dépenses (€)	Recettes (€)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_065-DE

041 / 2132	**Opérations d'ordre patrimoniales** *Intégration au compte d'immobilisation définitive*	**+ 2 160 €**	
041 / 203	**Opérations d'ordre patrimoniales** *Reprise / Sortie des frais d'études*		**+ 2 160 €**
TOTAL	**SECTION D'INVESTISSEMENT**	**+ 2 160 €**	**+ 2 160 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2026 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.
- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 29 octobre 2026

La présidence de séance,
Jean-Jacques MALEY, Le Maire

Le secrétariat de séance,
Patrick NIOBEY